Où se renseigner ? Où s'inscrire ? (Pour une demande d'accueil en crèche)

Le dossier de pré-inscription ainsi que la convention de la commission d'attribution des places en crèche sont disponibles :

- au **Centre communal d'action sociale**
- par courriel : **contact@ccas-saintremydeprovence.fr**
- sur le site de la ville : **www.mairie-saintremydeprovence.com**
  Rubrique : Vivre à Saint-Rémy | Enfance jeunesse | Petite enfance

Le dossier dûment complété* est à retourner au :

Centre communal d'action sociale
14A boulevard Gambetta
13210 Saint-Rémy-de-Provence

Tél. 04 90 92 49 08

* Tout dossier incomplet ne sera pas présenté en commission. Un courrier accusant réception du dossier vous sera envoyé dans un délai de 15 jours.

Le temps d'accueil demandé sur le dossier de pré-inscription ne pourra pas être modifié à la signature du contrat d'accueil qui vous engagera pour une durée de 2 mois minimum.

À l'issue des réunions de la commission d'attribution des places, un courrier vous sera adressé pour vous confimer ou non la validation de votre demande.

Avec le soutien :

Caf des Bouches-du-Rhône — Allocations Familiales
Département Bouches-du-Rhône
msa santé famille retraite services

Ville de Saint-Rémy de Provence

Petite enfance

MODE D'EMPLOI

Ville de Saint-Rémy de Provence

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

14A, bd Gambetta • 13210 Saint-Rémy-de-Provence • Tél. 04 90 92 49 08
www.mairie-saintremydeprovence.fr **Ville Saint-Rémy-de-Provence** sur Apple et Android

Crèche municipale

LE CLUB DU TOUT-PETIT

362 avenue de Bientina
Tél. 04 90 92 14 60

Capacité d'accueil :
35 places réparties
en **trois unités :**

- Explorateurs (bébés)
- Aventuriers (moyens)
- Globe-trotters (grands)

du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

L'établissement est fermé pendant les vacances scolaires de Noël, les trois premières semaines d'août, pour le pont de l'Ascension, le lundi de Pentecôte, et les jours fériés.

Repas confectionnés
sur place

Crèche associative ADMR

DORÉMI

389 route de Maillane
Tél. 04 90 92 73 44

Capacité d'accueil : 20
places réparties
en **trois unités :**

- Do (bébés)
- Ré (moyens)
- Mi (grands)

du lundi au vendredi
de 8h à 18h

L'établissement est fermé une semaine entre Noël et le Nouvel An, trois premières semaines d'août, deux ponts par an et les jours fériés.

Repas livrés

RAM (relais assistants maternels)

RELAIS PETITE ENFANCE ALPILLES – MONTAGNETTE

Le RAM (Relais assistants maternels Alpilles – Montagnette) est à votre disposition pour toute information concernant les modes d'accueil notamment auprès des assistants maternels.

Espace de la libération
10 av. de la Libération

Accueil sur rendez-vous.

Fermeture 3 semaines en août et la semaine de Noël – Jour de l'An.

04 90 24 33 55
07 85 69 20 99

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 15h. Courriel : alpilles@relaispetitenfance.com

Participation financière pour un accueil en crèche

Le montant horaire de la participation familiale est calculé pour chaque mode de garde en fonction des revenus du foyer avant abattement et du nombre d'enfants à charge selon les directives de la Caisse d'allocations familiales.
La participation financière comprend la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans les structures, y compris les repas et les soins d'hygiène (couches, produits de toilette).

Vous pouvez évaluer le coût horaire et mensuel de l'accueil de votre enfant en allant sur le site internet de la CAF : **www.monenfant.fr**

Les différents temps d'accueil proposés pour un accueil en crèche

Accueil régulier :

Accueil hebdomadaire respectant un planning fixe et régi par un contrat d'accueil

••••••••••••••••••

Accueil occasionnel :

Il peut être proposé aux familles des journées vacantes liées à l'absence d'enfants inscrits dans les structures.

••••••••••••••••••